

Coup de projecteur

Delsol se renforce en social avec Elsa Lederlin

Le cabinet Delsol Avocats renforce son département droit social et protection sociale avec l'arrivée d'une nouvelle équipe menée par Elsa Lederlin, associée, et composée de deux collaboratrices, Mathilde Garrigue et Marion Stofati. Titulaire d'un DEA de droit social (Paris I) et d'un certificat de spécialisation en droit du travail, Elsa Lederlin a débuté sa carrière au sein de cabinets spécialisés, d'abord en 2001 auprès de Michel Henry, avant de collaborer avec Florence Lyon-Caen et Martine Sergent. Elle avait rejoint DS Avocats en 2012 et en avait été cooptée au rang d'associée l'année dernière, en tant que responsable de l'équipe de droit social du cabinet. Elle intervient en droit du travail et



Elsa Lederlin

accompagne les transformations juridiques des entreprises nationales et internationales, avec une expertise particulière dans le cadre des négociations collectives et de consultation des institutions représentatives du personnel. Elle est rompie aux questions portant sur le dialogue social, les nouvelles formes de travail ainsi que le droit social à l'ère du 3.0. Son expertise vient renforcer l'activité négociation collective et dialogue social de l'équipe du cabinet Delsol Avocats qui intervient auprès des acteurs privés et publics. Rappelons que le

département droit social – protection sociale était jusqu'à présent constitué d'une quinzaine d'avocats, dont trois associés et un of counsel. ■

Nominations

Daphné Peyrot des Gachons ouvre son cabinet



Daphné Peyrot des Gachons crée sa structure, spécialisée en droit des affaires. Situé au 4 rue de l'Arcade, dans le huitième arrondissement de la capitale, Peyrot des Gachons Avocat accompagne les chefs d'entreprises, les start-upper et les entrepreneurs, dans tous les secteurs d'activités. Daphné Peyrot des Gachons gère ses dossiers en mode projets et se veut *business*

oriented, ne se cantonnant pas à l'analyse juridique mais à un accompagnement sur-mesure et au plus proche du client. Elle intervient dès la création des structures et durant toute la vie de l'entreprise, pour la rédaction des pactes d'actionnaires, pour les levées de fonds, les cessions et/ou acquisitions, les restructurations et les négociations des management packages. Après un DEA de droit des affaires (Paris X, 1998), Daphné Peyrot des Gachons a débuté sa carrière chez Fidal (1998-2001), avant de rejoindre Jobard Chemla & Associés (2001-2004), puis La Boétie (2005-2013). Elle a ensuite intégré Sparks Avocats en 2013.

Lavoix ouvre un bureau à Luxembourg

Lavoix annonce l'ouverture d'un bureau au Luxembourg. Le cabinet, spécialiste de la propriété intellectuelle, dispose d'un mailage régional étendu avec des bureaux à Paris, Lyon, Rennes, Lille, Toulouse, Grenoble, Nantes et Nice. Il est également implanté à l'international, notamment à Munich (en Allemagne) ainsi qu'à Milan (en Italie). Le bureau luxembourgeois, installé au 43 avenue J.-F. Kennedy de la capitale, est donc la troisième expansion en dehors de l'hexagone. Une ouverture motivée par l'augmentation du nombre de dépôts de brevets dans le pays

par les clients du cabinet. « *Le Grand-Duché a développé au cours des trente dernières années, un environnement sûr et efficace pour la gestion des droits de propriété intellectuelle, a expliqué Philippe Blot, président de Lavoix. Elle offre notamment une palette de mesures favorisant la création, le développement et la valorisation de la propriété intellectuelle, y compris une exonération fiscale de 80 % des revenus et des plus-values générés par l'utilisation commerciale de droits de propriété intellectuelle* ».

Création du cabinet Demeuzoy Avocat



Xavier Demeuzoy crée son cabinet spécialisé en droit immobilier. Situé au 9 rue le Tasse dans le 16^e arrondissement parisien, Demeuzoy Avocat traite notamment des questions de copropriété ou de baux d'habitation, et accompagne ses clients tant en conseil qu'en contentieux. L'associé fondateur présente une expertise originale portant sur la réglementation de la loca-

tion meublée touristique. À cet effet, il assiste et conseille les particuliers qui font l'objet d'une procédure de contrôle de la Ville de Paris ou encore d'une assignation de la Mairie de Paris devant le tribunal de grande instance pour manquement à la réglementation des meublées touristiques de type Airbnb. Sa clientèle se compose de particuliers, mais également de syndicats, de marchands de biens et de gestionnaires de patrimoine soucieux de répondre aux nombreuses problématiques de leurs clients. Xavier Demeuzoy est diplômé d'un master 2 en droit immobilier (Paris II, 2007). Il a débuté dans le département immobilier de Sarrut Avocats en 2009, avant de rejoindre celui de Cheysson Marchadier & Associés deux ans plus tard (2011-2017). ■